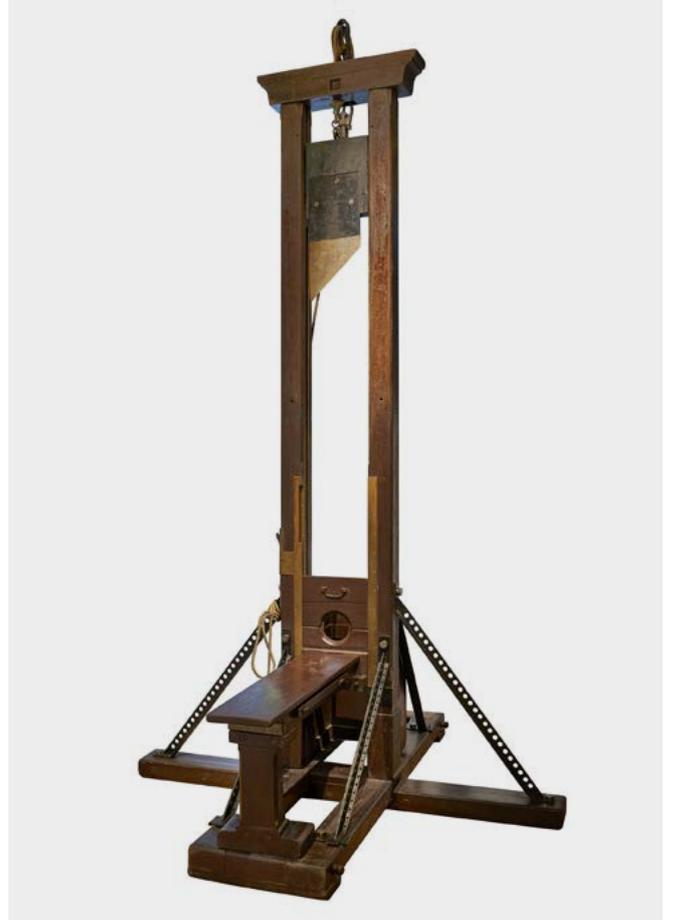


À l'occasion de l'entrée au Panthéon de Robert Badinter, le Mucem présente la guillotine conservée dans ses collections.

À partir du 9 octobre 2025
Mucem, RDC – Exposition «Populaire? Les trésors des collections
du Mucem» Section «Peuples en mouvements»

Scénographe Sylvie Jodar



Guillotine

Alphonse-Léon Berger, France

1872 (en remplacement de l'exemplaire brûlé pendant la Commune de Paris en 1870)

Bois, métal, Mucem, affectation au musée par le ministère de la Justice sur proposition du garde des Sceaux Robert Badinter en 1982.

© Mucem, David Giancatarina

«Quand je l'ai vue dans la cour de la Santé, sous le dais noir, avec ses grands bras maigres, dressée vers ce dais, elle avait l'air d'une espèce d'idole, sanglante, qui attendait sa ration de mort. Maintenant, c'est une pièce de musée. Tout est dit.»
Robert Badinter au micro de Nicolas Demorand, 2010

Le Mucem présente la guillotine conservée grâce à Robert Badinter en 1982

À l'occasion de l'entrée de Robert Badinter au Panthéon le 9 octobre 2025, le Mucem met en lumière un objet hautement symbolique de l'histoire judiciaire, politique et sociale française : la guillotine. Celle-ci fut intégrée en 1982 aux collections nationales sur proposition du garde des Sceaux Robert Badinter, un an après l'abolition de la peine de mort en France.

Une guillotine devenue « pièce de musée »

Construite en 1872 par Alphonse-Léon Berger pour remplacer un modèle détruit durant la Commune de Paris, cette guillotine fut utilisée jusqu'à la fin des exécutions publiques.

Elle entre dans les collections du musée national des Arts et Traditions populaires (dont le Mucem est l'héritier) en 1982, par affectation du ministère de la Justice.

Ce choix fut un geste fort de Robert Badinter, qui souhaitait inscrire dans la mémoire collective la trace matérielle de la peine capitale au moment même où la France s'en libérait.

Aujourd'hui, le mécanisme de la guillotine est volontairement bloqué pour des raisons de conservation et de sécurité. Transformée en objet patrimonial, elle témoigne, immobile, d'un passé révolu et des combats politiques et sociaux qui ont conduit à l'abolition de la peine de mort.

Un contexte politique et social tendu

Le 17 septembre 1981, Robert Badinter porte à la tribune de l'Assemblée nationale le projet de loi d'abolition de la peine de mort, défendu par François Mitterrand lors de la campagne pour l'élection présidentielle.

La majorité de l'opinion publique reste pourtant hostile à cette réforme : en septembre 1981, 62 % des Français sont encore favorables à son maintien.

C'est dans un climat encore tendu que, quelques mois plus tard, le 12 novembre 1981, le comité consultatif des Musées nationaux accepte l'entrée d'une guillotine au sein des collections nationales. Une restriction fut cependant posée : l'objet ne pourrait être exposé au public avant l'an 2000, signe de la charge émotionnelle et politique qu'il représentait.

Pour la première fois, en 2010, la guillotine est montrée au grand public à l'occasion de l'exposition « Crime et châtiment » au musée d'Orsay, sous l'impulsion de Robert Badinter, conseiller scientifique de l'événement.

Hommage à Robert Badinter par le Mucem à l'occasion de sa panthéonisation le 9 octobre 2025

L'abolition de la peine de mort, votée le 9 octobre 1981, constitue une rupture historique et un progrès majeur pour les droits humains en France.

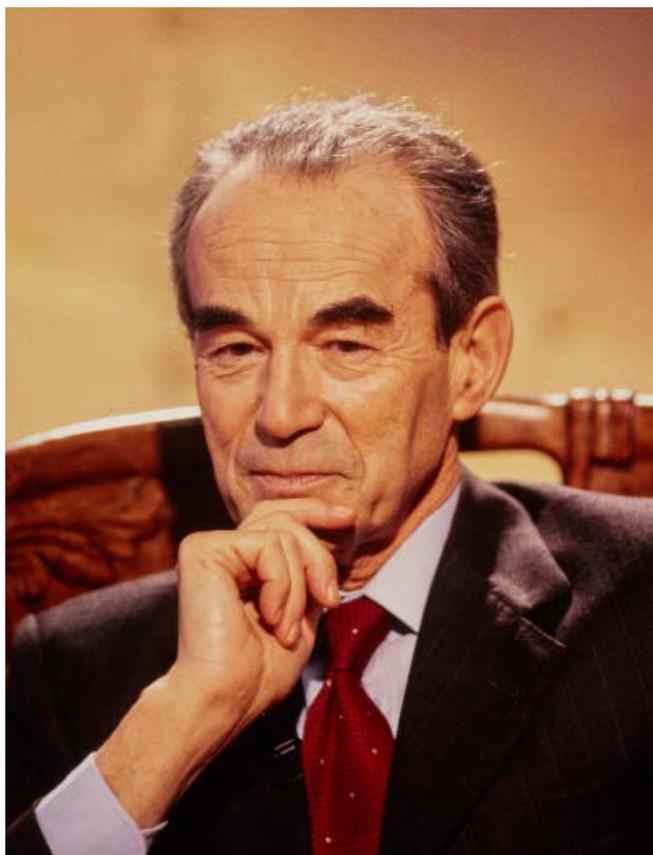
L'ancien ministre de la justice Robert Badinter entrera au Panthéon lors d'une cérémonie d'hommage le 9 octobre 2025, date anniversaire de la promulgation de la loi dont il est l'auteur.

L'exposition de cette guillotine qu'il a contribué à patrimonialiser rappelle non seulement une pratique révolue, mais aussi le basculement d'une société et le combat d'un homme.

Alors que la peine capitale demeure en vigueur dans plusieurs régions du monde, l'objet conserve aujourd'hui une force symbolique universelle. Afin de rendre hommage à Robert Badinter, le Mucem expose aujourd'hui, dans son parcours permanent, la guillotine.

L'accès à l'exposition sera gratuit pour tous les visiteurs le 9 octobre 2025.

Par ailleurs, le 13 octobre 2025, une soirée spéciale dédiée à Robert Badinter et à ses combats politiques sera programmée au Mucem, en présence d'intellectuels et d'artistes.



Jean Pimentel, Portrait de Robert Badinter dans l'émission Géopolis le 27/11/1994 France 2, © INA

Dans l'exposition «Populaire? – Les trésors des collections du Mucem»

Avec ce nouvel accrochage dans l'exposition permanente «Populaire?», le Mucem affirme son rôle de musée de société qui documente et met en lumière les mobilisations sociales face aux grandes transformations du monde. La section «Peuples en mouvements» s'articule autour de dates clefs qui incarnent des luttes, des ruptures et des progrès ayant façonné la société française contemporaine.

À travers une sélection d'objets et de documents, le visiteur découvre comment le musée a conservé la mémoire des grandes grèves ouvrières de 1936, des révoltes étudiantes et sociales de 1968, des conquêtes féministes avec la création du Secrétariat d'État à la condition féminine en 1974, de l'abolition de la peine de mort en 1981, du vote de la loi sur le mariage pour tous en 2013, ou encore de la mobilisation mondiale pour la liberté d'expression après les attentats de janvier 2015.

C'est dans ce cadre que la guillotine, symbole de la fin de la peine capitale, est présentée comme un objet de mémoire et de réflexion. Elle rappelle combien l'abolition de 1981 fut un basculement historique, incarné par Robert Badinter. En exposant aujourd'hui la guillotine, alors qu'il entre au Panthéon, le Mucem souligne sa mission : être à la fois un lieu de mémoire des luttes sociales et politiques, et un espace de résonance avec l'actualité nationale.

L'exposition «Populaire?» s'attache enfin à dialoguer avec notre présent. Ainsi, l'«Affiche rouge» a également rejoint récemment le parcours, en écho à l'hommage rendu à Missak et Mélinée Manouchian et à leur entrée au Panthéon.

Histoire de la guillotine

Inventée à la fin du XVIII^e siècle pour rendre les exécutions plus «rapides et égalitaires», la guillotine devient dès 1792 l'outil officiel des exécutions capitales en France.

Baptisée d'abord Louissette ou Louison, en référence à son concepteur Antoine Louis, elle prend le nom de celui qui fait adopter son utilisation, Joseph-Ignace Guillotin. Une multitude d'autres surnoms lui ont été donnés au cours de son histoire : le «Rasoir national», la «Veuve», la «Raccourcisseuse patriotique», puis la «Lucarne», le «Massicot» ou la «Bécane».

Durant la Révolution française, elle frappe aussi bien les figures de l'Ancien Régime que des révolutionnaires devenus suspects. Tout au long du XIX^e siècle, elle accompagne l'histoire judiciaire de la France, marquant de son ombre les places publiques puis, à partir de 1939, l'espace clos des prisons.

La guillotine fut utilisée pour la dernière fois le 10 septembre 1977, à la prison des Baumettes à Marseille, lors de l'exécution de Hamida Djandoubi, condamné pour assassinat et actes de torture. Ce fut la dernière exécution capitale en France, conduite par le bourreau Marcel Chevalier (1921–2008).

Extrait du discours de Badinter à l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981

«Le débat qui est ouvert aujourd'hui devant vous est d'abord un débat de conscience et le choix auquel chacun d'entre vous procédera l'engagera personnellement. (...)

La France est grande, non seulement par sa puissance, mais au-delà de sa puissance, par l'éclat des idées, des causes, de la générosité qui l'ont emporté aux moments privilégiés de son histoire.

La France est grande parce qu'elle a été la première en Europe à abolir la torture [...].

La France a été parmi les premiers pays du monde à abolir l'esclavage [...].

Il se trouve que la France aura été, en dépit de tant d'efforts courageux, l'un des derniers pays [...] à abolir la peine de mort.»

Expositions passées

- «Crime et châtement», musée d'Orsay, du 16 mars au 27 juin 2010 (prêt à la demande de Robert Badinter alors conseiller scientifique de l'exposition);
- «Galerie de la Méditerranée», Mucem, du 6 juin 2013 au 6 juin 2017;
- «Adieu Baumettes», centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille, du 18 septembre au 30 novembre 2019.

Département de la communication
1 esplanade du J4, Gisèle Halimi
CS 10351
13213 Marseille Cedex 02

Responsable du département
de la communication
Ugo Deslandes
ugo.deslandes@mucem.org

Contact presse Mucem
Muriel Filleul
+33 (0)4 84 35 14 74
+33 (0)6 37 59 29 36
muriel.filleul@mucem.org